COTATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

CHAPITRE	SOUS-CHAPITRE	DECLINAISONS	ETAPE	POINTS
La situation du ménage	Quelle est votre situation familiale ?	Famille monoparentale avec enfants à charge		15 points
		Couple avec enfants		5 points
		Senior de + de 62 ans		10 points
		Jeune de moins de 30 ans ou couple « jeune ménage » (somme des âges des 2 conjoints ≤ 55 ans)		10 points
	Quel est le motif de votre demande ? (3 motifs possible)	Violences familiales ou conjugales ou cambriolages (si dépôt de plainte ou main courante)		30 points
		Handicap avec carte de priorité (taux inférieur à 80%)		10 points / personne
		Handicap avec carte d'invalidité (taux supérieur à 80%)		20 points / personne
		Propriétaire ayant vendu son logement (si compromis de vente)		15 points
		Expulsion prononcée, expulsion de bonne foi		15 points
		Congé valide pour reprise du logement ou vente du logement		15 points
		Opération requalification		15 points
		Raisons de santé (maladie non reconnue par la MDPH, sur certificat médical)		10 points
		Rapprochement familial (enfants ou parents)		10 points
		Problème de voisinage (si dépôt de plainte ou main courante)		15 points
		Profession du demandeur ou de son conjoint : assistant(e) maternel(le) ou familiale		15 points
	Quel est votre lien avec Bessancourt ?	Demandeur vit et travaille à Bessancourt		25 points
		Demandeur vit à Bessancourt		20 points

COTATIONDE LA DEMANDE DE LOGEMENT

		Demandeur travaille à Bessancourt		20 points
L'occupation du logement actuel	Quel est votre logement actuel ? Vous êtes :	Sans abri		30 points
		A l'hôtel		20 points
		En caravane, dans un camping		20 points
		Chez une connaissance		20 points
		Logé à titre gratuit ou logement de fonction et devant quitter son logement (sur justificatif)		15 points
		Chez ses parents/ enfants		10 points
		En structure d'hébergement, ou logement temporaire ou en appartement de coordination thérapeutique		10 points
		Locataire du parc privé		5 points
		Propriétaire occupant		0 point
		Locataire du parc social		0 point
	Quel le niveau de sur-occupation de votre logement actuel	TAUX D'OCCUPATION= Nombre de personnes /nombre de pièces	Si Taux occupation est inférieur à 1	0 point
			si 1 <Tx occup <2	4 points
			si 2≤Tx occup <3	8 points
			si 3≤Tx occup <4	12 points
			si 4≤Tx occup <5	16 points
			si Tx occup ≥ 5	20 points
	Quel est le taux de sous-occupation de votre logement actuel ? uniquement pour les locataires du parc social	TAUX DE SOUS OCCUPATION	1 pers- T3	10 points
			2 pers -T4/ 3 pers -T5	20 points
			1 pers-T4/ 2 pers- T5	30 points
	Quel est le niveau de dépense mensuelle pour vous loger ?	TAUX D'EFFORT (loyer charges comprises/ ressources)	si Taux d'effort est supérieur ou égal à 75	30 points
			si 0,60 ≤T<0,75	20 points
			si 0,45 ≤T<0,60	15 points

COTATIONDE LA DEMANDE DE LOGEMENT

			si 0,30 ≤T<0,45	9 points
			si T ≤ 0,30	0 point
	Est-ce qu'une procédure liée à votre logement est actuellement en cours ?	Arrêté de péril		30 points
		Arrêté d'insalubrité		20 points
		Logement non décent ou non conforme au règlement sanitaire départemental		15 points
Particularités	Quelle est l'ancienneté de votre demande ?	Entre 20 et 25 ans		40 points
		Entre 19 et 15 ans		30 points
		Entre 9 et 14 ans		25 points
		Entre 3 et 8 ans		20 points
		Entre 0 et 2 ans		2 points
	Avez-vous refusé un logement social sans motif valable ?			-10 points
	Situation exceptionnelle sur rapport social			15 points
		TOTAL POINTS		

Pour bénéficier de la cotation du critère de priorité (handicap, sur-occupation…), le demandeur justifie de sa situation.

Sur-occupation ou sous-occupation : Il s'agit de la différence entre le nombre de personnes habitant le logement et le nombre de pièces (sans compter la salle de bail, la cuisine et le hall d'entrée). La sous-occupation ne concerne que les locataires du parc social.

COTATIONDE LA DEMANDE DE LOGEMENT

Taux d'effort : ce critère permet de définir le taux d'effort pour le demandeur en calculant le rapport entre le loyer actuel et les ressources mensuelles. Il se calcule de la façon suivante : (loyer charges comprises- APL)/ (ressources mensuelles) x 100. Le pourcentage obtenu correspond au taux d'effort.